

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.

Paris, 18 avril.

Dans la séance du 16 de ce mois, M. Odilon Barrot, président du conseil des ministres, a donné, d'une voix émue, lecture de l'exposé des motifs d'un projet de décret qui demandait à l'Assemblée l'allocation d'un crédit de 1 million 200,000 fr. destiné à avoir pendant trois mois les dépenses sur le pied de guerre d'un corps d'expédition qui devait partir pendant plusieurs mois à Marseille, et que le gouvernement se proposait d'employer sur la côte d'Italie.

Au nom du gouvernement, M. Barrot sollicitait de l'Assemblée la discussion immédiate du décret, le renvoi sine die tenante dans les bureaux, et la nomination d'une commission qui devait faire son rapport dans la journée même.

Une immense majorité s'est prononcée à adopter la proposition. Elle s'est donc retirée dans ses bureaux, et n'est rentrée en séance que vers quatre heures, après avoir nommé une commission composée de MM. le général de Lamoricière, Senard, de Laussat, Dubaure, Schœcher, Pascal Duprat, Aygues, le général Subervie, Freslon, Jules Favre, F. de Lasteyrie, Duvergier de Hauranne, Frey, Thiers et G. Sarrau.

A six heures, la commission a fait savoir que le travail de son rapport ne pourrait être prêt avant huit heures du soir, et qu'elle demandait en conséquence une séance de nuit pour la discussion du décret.

Malgré les cris de la Montagne, l'Assemblée a adopté la proposition et a décidé la continuation de la séance à huit heures et demie du soir. C'est seulement à neuf heures un quart que M. Jules Favre, rapporteur de la commission, est venu donner lecture de son rapport. Comme conclusion, la commission a proposé, à l'unanimité, de déclarer l'urgence, qui a été adoptée à une immense majorité.

M. Emmanuel Arago, sans combattre le projet de décret, a demandé au gouvernement de se démettre de la responsabilité de la conduite politique qu'il comptait donner à l'expédition. M. Odilon Barrot s'est borné à dire qu'il n'ajoutait que de sauvegarder la dignité et l'influence légitime de la France en Italie.

M. Ledru-Rollin a pris la parole après M. Odilon Barrot, et il a parlé avec une véhémence, pour ne rien dire de plus, qui a soulevé contre lui les murmures de la plus grande partie de l'Assemblée. C'est le général de Lamoricière, le président de la commission, qui, avec le bon sens et la netteté d'esprit dont il est doué et supportant des preuves, a fait sortir la question du nuage des théories pour la replacer sur le terrain des faits et de la raison. Après lui, M. Schœcher a fait de vains efforts pour obtenir l'attention de l'Assemblée, qui a prononcé la clôture à une grande majorité.

On a passé à la discussion des articles. Sur l'art. 1<sup>er</sup>, l'extrême gauche a demandé le renvoi en division, qui a donné le résultat suivant :

Nombre des votants... 678
Billets blancs pour l'adoption... 395
Billets bleus contre... 283
L'art. 2 a été adopté par assises et levés mais sans scrutin en division sur l'ensemble de la loi, la Montagne a déserté en masse. Au milieu du bruit, on a remarqué la voix de M. Duvalle qui criait à ses collègues : « Abstenez-vous ! C'estait le mot d'ordre. La tactique a réussi, car le dépouillement du scrutin n'a donné que :

Nombre des votants... 889
Billets blancs... 393
Billets bleus... 496
Aux termes du règlement, qui exige le nombre de 500 voix pour valider un vote, le scrutin a été annulé faute d'une voix.

Un commencement de la séance du 17, l'Assemblée nationale a procédé à un second tour de scrutin et le projet de loi a été adopté à la majorité de 388 voix contre 161, sur 549 votants.

Le 18 avril, l'Assemblée nationale a procédé à un second tour de scrutin et le projet de loi a été adopté à la majorité de 388 voix contre 161, sur 549 votants.

Trente-neuf membres sur quarante qui

doivent composer le conseil d'état ont été nommés inscrite. L'élection a été commencée à l'Assemblée nationale le 10 avril, et continuée les 12, 13, 14, 16 et 17 avril. La liste suivante indique l'ordre des nominations :

- MM. Vivien, représentant; Marcet, conseiller d'état; Boulanger, représentant; Jouvelet, conseiller d'état; Bellmann, ancien ministre et ancien représentant; Cormenin, représentant; Marchand, conseiller d'état; Storm, représentant; Boudin-Lefevre, conseiller d'état; Jules Simon, représentant; Mailard, conseiller d'état; Rivet, représentant; Cartier, conseiller d'état; Gaubier de Rumilly, représentant; Daricques, directeur de la guerre; Boudet, représentant; Landry, représentant; Parvay, conseiller d'état; Havin, représentant; Bouby, conseiller d'état; Jean Renaud, représentant; Charlot, représentant; Pérignon, maître des requêtes; Pons (de l'Hérault), conseiller d'état; Lignier, représentant; Frédéric Cuvier, directeur des cultes protestants; Edmond Adam, secrétaire général de la Seine; Duvoyné, conseiller d'état; Vermeine, ancien ministre; Lanyer, conseiller d'état; Tournoier, conseiller d'état; Chasseigne-Laubat, conseiller d'état; Hély-D'Orville, représentant; Lamoignon, ancien inspecteur général de l'Université; Dussard, ancien préfet de la Seine-Inférieure; Grépy, représentant; Horace Say, membre de la commission municipale du département de la Seine; Mahrant, ancien directeur au ministère de la guerre; Vuillefroy, maître des requêtes.

Tous, à l'exception de M. Lanyer, Chasseigne-Laubat et Mahrant, présentés par la réunion de la rue de Poitiers, figuraient sur la liste de candidature dressée par la commission de l'Assemblée nationale le 30 mars. On y compte dix-sept représentants, trois anciens ministres, en y comprenant M. Vivien, représentant, trois anciens conseillers d'état, trois maîtres des requêtes, trois directeurs ou anciens directeurs dans les ministères, un ancien préfet, le secrétaire général de la préfecture de la Seine, et un ancien inspecteur général de l'Université. Le 18 l'Assemblée a dû nommer le quarantième et dernier conseiller d'état.

On lit dans le Monitor :

Le préfet des Princes-Orientales a fait connaître à M. le ministre de l'Intérieur, que le comte de Montenuovo avait écrit au moment où il se disposait à franchir la frontière pour entrer en Calabrie. Le gouvernement a décidé que le prince arriera reconduit en Angleterre, par 10 à 12, à cinq heures et demie du soir, le comte est parti de Perpignan pour Calais dans une voiture particulière. Le 15 de ce mois, M. le ministre de l'Intérieur a chargé d'accueillir le prince jusqu'à Calais, avec deux officiers désignés pour cette mission par le général commandant la division.

Le comte est arrivé le samedi 14 avril, à neuf heures trois quarts du soir, à dix heures un quart, il est embarqué par les soins des personnes qui l'accompagnent dans le courrier de Calais, qui le conduit à Londres. Il n'est pas sans intérêt de savoir que le comte a été conduit à la gare de Calais par le duc de Nemours, qui a été conduit à la gare de Calais par le duc de Nemours, qui a été conduit à la gare de Calais par le duc de Nemours.

Das la séance du 14 avril, l'Assemblée nationale a voté à une majorité de 417 voix sur 622 votants.

On écrit de Toulouse, le 15 avril :

M. le ministre de l'Intérieur, M. Rattazi, est passé à Toulouse, à l'issue de son voyage en Espagne où il avait accompagné le jeune duc de Nemours. Il est accompagné de M. Chancelier, de M. Rossi, et de M. de Cernuschi. M. le ministre de l'Intérieur a été reçu par M. le préfet de Toulouse, et par M. le procureur général. M. le ministre de l'Intérieur a été reçu par M. le préfet de Toulouse, et par M. le procureur général.

On lit dans le Courrier de Marseille le 20 avril :

Après pendant la journée, l'embarquement du matériel et de divers objets qui composent le convoi, les chevaux du régiment de chasseurs ont été embarqués à leur tour. Les troupes se sont dirigées vers le fort de la Madeleine. M. le ministre de l'Intérieur a été reçu par M. le préfet de Marseille, et par M. le procureur général.

Après pendant la journée, l'embarquement du matériel et de divers objets qui composent le convoi, les chevaux du régiment de chasseurs ont été embarqués à leur tour. Les troupes se sont dirigées vers le fort de la Madeleine. M. le ministre de l'Intérieur a été reçu par M. le préfet de Marseille, et par M. le procureur général.

Le Journal des Débats démontre que la France ne pouvait permettre à l'Autriche

d'intervenir seule en faveur du Pape, et qu'elle pouvait encore moins songer à intervenir en faveur de la république romaine.

« C'est, nous le croyons, en ces termes que la question doit être posée. Au point de vue religieux, les puissances catholiques ne sauraient permettre que la papauté, qui est devenue toute, tombe sous la protection ou sous la domination exclusive d'un d'entre elles, Rome ne doit point devenir Avignon. Au point de vue politique, en même temps que l'Autriche apporte à Rome le respect d'autorité, la France doit y porter le respect de sa dignité nationale.

L'Autriche justifie la nécessité de la domination de la France à Rome en vertu de l'occupation pour cause d'intitulé papal. Les Romains sont expropriés, dit-il, d'une partie de leur droit de souveraineté, dans l'intérêt supérieur du reste de la catholicité. L'Autriche espère toutefois que Pie IX sera rétabli sur son trône sans qu'il soit nécessaire de tirer un seul cent de frais.

L'Autriche termine par cette triste réflexion : « Il est triste de le dire, mais la vérité nous fait sauter. Dans cette grande question catholique, le point qui nous fait obstacle est le double héritage qui nous rend si difficile le rétablissement de l'ordre social dans notre pays. Tant que ce point n'est pas résolu, les puissances catholiques ne peuvent se résoudre à prendre un parti. Rome, sous l'influence, se borne à protéger une population de sept millions de Français, qui ont été en France pendant le long de plusieurs années. Ce point n'est pas résolu, les puissances catholiques ne peuvent se résoudre à prendre un parti. Rome, sous l'influence, se borne à protéger une population de sept millions de Français, qui ont été en France pendant le long de plusieurs années.

L'Autriche termine par cette triste réflexion : « Il est triste de le dire, mais la vérité nous fait sauter. Dans cette grande question catholique, le point qui nous fait obstacle est le double héritage qui nous rend si difficile le rétablissement de l'ordre social dans notre pays. Tant que ce point n'est pas résolu, les puissances catholiques ne peuvent se résoudre à prendre un parti. Rome, sous l'influence, se borne à protéger une population de sept millions de Français, qui ont été en France pendant le long de plusieurs années.

L'Autriche termine par cette triste réflexion : « Il est triste de le dire, mais la vérité nous fait sauter. Dans cette grande question catholique, le point qui nous fait obstacle est le double héritage qui nous rend si difficile le rétablissement de l'ordre social dans notre pays. Tant que ce point n'est pas résolu, les puissances catholiques ne peuvent se résoudre à prendre un parti. Rome, sous l'influence, se borne à protéger une population de sept millions de Français, qui ont été en France pendant le long de plusieurs années.

L'Autriche termine par cette triste réflexion : « Il est triste de le dire, mais la vérité nous fait sauter. Dans cette grande question catholique, le point qui nous fait obstacle est le double héritage qui nous rend si difficile le rétablissement de l'ordre social dans notre pays. Tant que ce point n'est pas résolu, les puissances catholiques ne peuvent se résoudre à prendre un parti. Rome, sous l'influence, se borne à protéger une population de sept millions de Français, qui ont été en France pendant le long de plusieurs années.

L'Autriche termine par cette triste réflexion : « Il est triste de le dire, mais la vérité nous fait sauter. Dans cette grande question catholique, le point qui nous fait obstacle est le double héritage qui nous rend si difficile le rétablissement de l'ordre social dans notre pays. Tant que ce point n'est pas résolu, les puissances catholiques ne peuvent se résoudre à prendre un parti. Rome, sous l'influence, se borne à protéger une population de sept millions de Français, qui ont été en France pendant le long de plusieurs années.

L'Autriche termine par cette triste réflexion : « Il est triste de le dire, mais la vérité nous fait sauter. Dans cette grande question catholique, le point qui nous fait obstacle est le double héritage qui nous rend si difficile le rétablissement de l'ordre social dans notre pays. Tant que ce point n'est pas résolu, les puissances catholiques ne peuvent se résoudre à prendre un parti. Rome, sous l'influence, se borne à protéger une population de sept millions de Français, qui ont été en France pendant le long de plusieurs années.

L'Autriche termine par cette triste réflexion : « Il est triste de le dire, mais la vérité nous fait sauter. Dans cette grande question catholique, le point qui nous fait obstacle est le double héritage qui nous rend si difficile le rétablissement de l'ordre social dans notre pays. Tant que ce point n'est pas résolu, les puissances catholiques ne peuvent se résoudre à prendre un parti. Rome, sous l'influence, se borne à protéger une population de sept millions de Français, qui ont été en France pendant le long de plusieurs années.

L'Autriche termine par cette triste réflexion : « Il est triste de le dire, mais la vérité nous fait sauter. Dans cette grande question catholique, le point qui nous fait obstacle est le double héritage qui nous rend si difficile le rétablissement de l'ordre social dans notre pays. Tant que ce point n'est pas résolu, les puissances catholiques ne peuvent se résoudre à prendre un parti. Rome, sous l'influence, se borne à protéger une population de sept millions de Français, qui ont été en France pendant le long de plusieurs années.

L'Autriche termine par cette triste réflexion : « Il est triste de le dire, mais la vérité nous fait sauter. Dans cette grande question catholique, le point qui nous fait obstacle est le double héritage qui nous rend si difficile le rétablissement de l'ordre social dans notre pays. Tant que ce point n'est pas résolu, les puissances catholiques ne peuvent se résoudre à prendre un parti. Rome, sous l'influence, se borne à protéger une population de sept millions de Français, qui ont été en France pendant le long de plusieurs années.

L'Autriche termine par cette triste réflexion : « Il est triste de le dire, mais la vérité nous fait sauter. Dans cette grande question catholique, le point qui nous fait obstacle est le double héritage qui nous rend si difficile le rétablissement de l'ordre social dans notre pays. Tant que ce point n'est pas résolu, les puissances catholiques ne peuvent se résoudre à prendre un parti. Rome, sous l'influence, se borne à protéger une population de sept millions de Français, qui ont été en France pendant le long de plusieurs années.

L'Autriche termine par cette triste réflexion : « Il est triste de le dire, mais la vérité nous fait sauter. Dans cette grande question catholique, le point qui nous fait obstacle est le double héritage qui nous rend si difficile le rétablissement de l'ordre social dans notre pays. Tant que ce point n'est pas résolu, les puissances catholiques ne peuvent se résoudre à prendre un parti. Rome, sous l'influence, se borne à protéger une population de sept millions de Français, qui ont été en France pendant le long de plusieurs années.

L'Autriche termine par cette triste réflexion : « Il est triste de le dire, mais la vérité nous fait sauter. Dans cette grande question catholique, le point qui nous fait obstacle est le double héritage qui nous rend si difficile le rétablissement de l'ordre social dans notre pays. Tant que ce point n'est pas résolu, les puissances catholiques ne peuvent se résoudre à prendre un parti. Rome, sous l'influence, se borne à protéger une population de sept millions de Français, qui ont été en France pendant le long de plusieurs années.

L'Autriche termine par cette triste réflexion : « Il est triste de le dire, mais la vérité nous fait sauter. Dans cette grande question catholique, le point qui nous fait obstacle est le double héritage qui nous rend si difficile le rétablissement de l'ordre social dans notre pays. Tant que ce point n'est pas résolu, les puissances catholiques ne peuvent se résoudre à prendre un parti. Rome, sous l'influence, se borne à protéger une population de sept millions de Français, qui ont été en France pendant le long de plusieurs années.

relations d'amitié et de bon voisinage avec l'Espagne, le gouvernement espagnol ne s'est pas refusé à la qualification alléguée, considérée exclusivement en faveur et par l'infiance de la monarchie de Louis-Philippe ; il avait, il est vrai, empêché le passage du comte de Montenuovo, mais il n'avait pas refusé de laisser passer le prince arriera, ni avait-il fait élever des barrières, ni avait-il fait élever des barrières, ni avait-il fait élever des barrières.

On lit dans le Daily-Nes du 27 avril :

« Le banquet que l'on devait donner pendant lequel temps offrir à M. Richard Cobden a eu lieu samedi soir dans le hall de la Merchants-Building, décoré pour la circonstance. Au fond et à la gauche du président, M. George Goodnan, de Leeds, flottait une bannière de son jeune avec cette inscription : « Les droits de l'homme sont les penes de Welford. » Au côté opposé de la salle était le chiffe royal V. R., surmonté d'une couronne impériale. D'un autre côté, on voyait deux drapeaux blancs avec ces inscriptions en lettres d'or : Free traders de Leeds. L'agriculture et le commerce sont réunis. »

Après lecture d'une grande nombre de lettres de personnes qui témoignent de leur satisfaction à la solennité, le président porta le toast suivant : « A notre célèbre et patriote député, M. Richard Cobden, pour ses services qui lui ont valu son pays et au monde entier dans la cause de la réforme libre. Vous êtes tous sympathique à ces travaux pour l'économie de nos jours. »

La réponse de M. Cobden, qui n'a pas duré moins d'une heure et demie, a été accueillie avec enthousiasme. Il a passé agréablement en revue la carrière de son pays, les réformes, les institutions, les établissements, les progrès de l'agriculture, l'état de l'industrie et de l'économie sociale.

Après avoir dit que la réforme est la seule voie de progrès, il a dit que la réforme est la seule voie de progrès, il a dit que la réforme est la seule voie de progrès, il a dit que la réforme est la seule voie de progrès.

Après avoir dit que la réforme est la seule voie de progrès, il a dit que la réforme est la seule voie de progrès, il a dit que la réforme est la seule voie de progrès, il a dit que la réforme est la seule voie de progrès.

Après avoir dit que la réforme est la seule voie de progrès, il a dit que la réforme est la seule voie de progrès, il a dit que la réforme est la seule voie de progrès, il a dit que la réforme est la seule voie de progrès.

Après avoir dit que la réforme est la seule voie de progrès, il a dit que la réforme est la seule voie de progrès, il a dit que la réforme est la seule voie de progrès, il a dit que la réforme est la seule voie de progrès.

Après avoir dit que la réforme est la seule voie de progrès, il a dit que la réforme est la seule voie de progrès, il a dit que la réforme est la seule voie de progrès, il a dit que la réforme est la seule voie de progrès.

Après avoir dit que la réforme est la seule voie de progrès, il a dit que la réforme est la seule voie de progrès, il a dit que la réforme est la seule voie de progrès, il a dit que la réforme est la seule voie de progrès.

Après avoir dit que la réforme est la seule voie de progrès, il a dit que la réforme est la seule voie de progrès, il a dit que la réforme est la seule voie de progrès, il a dit que la réforme est la seule voie de progrès.

Après avoir dit que la réforme est la seule voie de progrès, il a dit que la réforme est la seule voie de progrès, il a dit que la réforme est la seule voie de progrès, il a dit que la réforme est la seule voie de progrès.

Après avoir dit que la réforme est la seule voie de progrès, il a dit que la réforme est la seule voie de progrès, il a dit que la réforme est la seule voie de progrès, il a dit que la réforme est la seule voie de progrès.

Après avoir dit que la réforme est la seule voie de progrès, il a dit que la réforme est la seule voie de progrès, il a dit que la réforme est la seule voie de progrès, il a dit que la réforme est la seule voie de progrès.

Après avoir dit que la réforme est la seule voie de progrès, il a dit que la réforme est la seule voie de progrès, il a dit que la réforme est la seule voie de progrès, il a dit que la réforme est la seule voie de progrès.

Après avoir dit que la réforme est la seule voie de progrès, il a dit que la réforme est la seule voie de progrès, il a dit que la réforme est la seule voie de progrès, il a dit que la réforme est la seule voie de progrès.

aucun droit à cet égard, et que M. M. l'Empereur est obligé de maintenir le principe sous de pas se soumettre avec ses Etats à un pouvoir central qui serait dans les mains d'un autre prince allemand, et qui ainsi nous ne pouvons négocier d'après la base posée par la Prusse ni avec une plénipotentiaire, ni avec les autres princes allemands à Francfort, nous ne sommes pas en état de répondre à l'invitation qui nous est faite d'envoyer un plénipotentiaire chargé d'assister aux délibérations qui doivent avoir lieu.

L'Empereur, notre gracieux souverain, s'élève contre l'opinion d'opposer à cette détermination du conseil solennel contre toute résolution qui serait prise à la suite de pareilles délibérations et contre leurs conséquences, sous la réserve qu'il se réserve de faire avec les autres plénipotentiaires et avec les autres princes allemands à Francfort, nous ne sommes pas en état de répondre à l'invitation qui nous est faite d'envoyer un plénipotentiaire chargé d'assister aux délibérations qui doivent avoir lieu.

On lit dans la Correspondance parlementaire de Berlin :

Un grand nombre de gouvernements allemands ont été obligés de maintenir le principe sous de pas se soumettre avec ses Etats à un pouvoir central qui serait dans les mains d'un autre prince allemand, et qui ainsi nous ne pouvons négocier d'après la base posée par la Prusse ni avec une plénipotentiaire, ni avec les autres princes allemands à Francfort, nous ne sommes pas en état de répondre à l'invitation qui nous est faite d'envoyer un plénipotentiaire chargé d'assister aux délibérations qui doivent avoir lieu.

On lit dans la Correspondance parlementaire de Berlin :

Un grand nombre de gouvernements allemands ont été obligés de maintenir le principe sous de pas se soumettre avec ses Etats à un pouvoir central qui serait dans les mains d'un autre prince allemand, et qui ainsi nous ne pouvons négocier d'après la base posée par la Prusse ni avec une plénipotentiaire, ni avec les autres princes allemands à Francfort, nous ne sommes pas en état de répondre à l'invitation qui nous est faite d'envoyer un plénipotentiaire chargé d'assister aux délibérations qui doivent avoir lieu.

On lit dans la Correspondance parlementaire de Berlin :

Un grand nombre de gouvernements allemands ont été obligés de maintenir le principe sous de pas se soumettre avec ses Etats à un pouvoir central qui serait dans les mains d'un autre prince allemand, et qui ainsi nous ne pouvons négocier d'après la base posée par la Prusse ni avec une plénipotentiaire, ni avec les autres princes allemands à Francfort, nous ne sommes pas en état de répondre à l'invitation qui nous est faite d'envoyer un plénipotentiaire chargé d'assister aux délibérations qui doivent avoir lieu.

On lit dans la Correspondance parlementaire de Berlin :

Un grand nombre de gouvernements allemands ont été obligés de maintenir le principe sous de pas se soumettre avec ses Etats à un pouvoir central qui serait dans les mains d'un autre prince allemand, et qui ainsi nous ne pouvons négocier d'après la base posée par la Prusse ni avec une plénipotentiaire, ni avec les autres princes allemands à Francfort, nous ne sommes pas en état de répondre à l'invitation qui nous est faite d'envoyer un plénipotentiaire chargé d'assister aux délibérations qui doivent avoir lieu.

On lit dans la Correspondance parlementaire de Berlin :

Un grand nombre de gouvernements allemands ont été obligés de maintenir le principe sous de pas se soumettre avec ses Etats à un pouvoir central qui serait dans les mains d'un autre prince allemand, et qui ainsi nous ne pouvons négocier d'après la base posée par la Prusse ni avec une plénipotentiaire, ni avec les autres princes allemands à Francfort, nous ne sommes pas en état de répondre à l'invitation qui nous est faite d'envoyer un plénipotentiaire chargé d'assister aux délibérations qui doivent avoir lieu.

On lit dans la Correspondance parlementaire de Berlin :

Un grand nombre de gouvernements allemands ont été obligés de maintenir le principe sous de pas se soumettre avec ses Etats à un pouvoir central qui serait dans les mains d'un autre prince allemand, et qui ainsi nous ne pouvons négocier d'après la base posée par la Prusse ni avec une plénipotentiaire, ni avec les autres princes allemands à Francfort, nous ne sommes pas en état de répondre à l'invitation qui nous est faite d'envoyer un plénipotentiaire chargé d'assister aux délibérations qui doivent avoir lieu.

On lit dans la Correspondance parlementaire de Berlin :

Un grand nombre de gouvernements allemands ont été obligés de maintenir le principe sous de pas se soumettre avec ses Etats à un pouvoir central qui serait dans les mains d'un autre prince allemand, et qui ainsi nous ne pouvons négocier d'après la base posée par la Prusse ni avec une plénipotentiaire, ni avec les autres princes allemands à Francfort, nous ne sommes pas en état de répondre à l'invitation qui nous est faite d'envoyer un plénipotentiaire chargé d'assister aux délibérations qui doivent avoir lieu.

On lit dans la Correspondance parlementaire de Berlin :

Un grand nombre de gouvernements allemands ont été obligés de maintenir le principe sous de pas se soumettre avec ses Etats à un pouvoir central qui serait dans les mains d'un autre prince allemand, et qui ainsi nous ne pouvons négocier d'après la base posée par la Prusse ni avec une plénipotentiaire, ni avec les autres princes allemands à Francfort, nous ne sommes pas en état de répondre à l'invitation qui nous est faite d'envoyer un plénipotentiaire chargé d'assister aux délibérations qui doivent avoir lieu.

On lit dans la Correspondance parlementaire de Berlin :

Un grand nombre de gouvernements allemands ont été obligés de maintenir le principe sous de pas se soumettre avec ses Etats à un pouvoir central qui serait dans les mains d'un autre prince allemand, et qui ainsi nous ne pouvons négocier d'après la base posée par la Prusse ni avec une plénipotentiaire, ni avec les autres princes allemands à Francfort, nous ne sommes pas en état de répondre à l'invitation qui nous est faite d'envoyer un plénipotentiaire chargé d'assister aux délibérations qui doivent avoir lieu.

On lit dans la Correspondance parlementaire de Berlin :